



VIDE – GRENIER

IMPRO DE PAUILHAC

**ZI de Fleurance (32500)
Rue Gustave EIFFEL**

Samedi 11 juin 2022

**Emplacement : 2[€] le mètre linéaire
Possibilité de restauration sur place**



**Inscriptions et renseignements
05.62.06.16.47
administration@impro-pauilhac.fr**

Foyer Socio Éducatif de l'IMPro de Pauilhac

ZI de Fleurance

VIDE GRENIER du samedi 11 juin 2022

REGLEMENT

ARTICLE 1 : L'exposant s'engage à se conformer aux lois et ordonnances de police et d'hygiène en usage dans la commune de Pauilhac et plus particulièrement sur l'IMPro de Pauilhac.

ARTICLE 2 : Chaque exposant assumera l'entière responsabilité des dégâts occasionnés par son matériel ou ses activités, tant aux biens qu'aux personnes. En conséquence de quoi, le Foyer Socio-Educatif se décharge de toute responsabilité concernant les dégâts occasionnés par le matériel de l'exposant.

ARTICLE 3 : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association organisatrice en cas de perte, vol, détérioration, etc.... Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires à leurs risques et périls.

ARTICLE 4 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture et s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables entre autres). Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables au cas où un agent de sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme.

ARTICLE 5 : Les vide-greniers s'engagent à ne vendre à cette occasion que des objets personnels usagés, et à respecter tous les textes réglementant ce type de manifestation.

ARTICLE 6 : En raison des décrets 881030 et 881040 concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, **les exposants doivent fournir les renseignements nécessaires afin de pouvoir être inscrits sur le registre de la manifestation.**

ARTICLE 7 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou d'annuler toute candidature qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de cette manifestation sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité de toutes sortes.

ARTICLE 8 : Tout bulletin de réservation (ou contrat d'emplacement) **devra être retourné dûment complété, accompagné du règlement prévu et des pièces demandées pour être pris en considération.**

ARTICLE 9 : Aucune modification d'emplacement ne pourra avoir lieu. Les organisateurs se réservent, cependant, le droit de distribuer les emplacements qui ne seront pas occupés. Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué en cas d'absence ou de mauvais temps.

ARTICLE 10 : Les exposants devront se présenter le **Samedi 11 juin 2022 avant 9 heures**. Passé ce délai, et sans avertissement, le Foyer socio-Educatif disposera de l'emplacement.

ARTICLE 11 : Les exposants devront, **dès leur arrivée**, se faire connaître auprès des organisateurs. Un numéro de place et un emplacement désigné leur seront alors indiqués. Les exposants pourront prendre **possession de leur emplacement de 8 heures à 9 heures**. Afin de préserver la sécurité et de respecter les visiteurs, aucun véhicule ne sera autorisé à stationner ou à circuler sur les places d'exposition de l'ouverture à la fermeture du vide grenier, c'est-à-dire de 9 heures à 16 heures. Ouverture au public à 9 heures précises.

Foyer Socio-Educatif de l'IMPro de Pauilhac

ZI de Fleurance

CONTRAT D'EMPLACEMENT

Bulletin de réservation Vide Grenier du Samedi 11 juin 2022

IDENTITE DU PARTICIPANT :

Nom et prénom

né(e) le à

Adresse

CP..... ville

Téléphone :

Nature de la pièce d'identité numéro

Délivrée le..... par

Pour une meilleure répartition des métiers, veuillez nous indiquer la nature du stand :

Vide Grenier Autres (précisez)

RESERVATION ET REGLEMENT :

Nombre d'emplacements de 1 mètre :x **2 €** le mètre

MONTANT DE LA RESERVATION : €

Règlement à l'inscription (pour les chèques à l'ordre du Foyer Socio Educatif de Pauilhac).

PIECES A FOURNIR :

- Photocopie du registre du commerce (pour les professionnels)
- Photocopie d'une pièce d'identité avec indication du lieu et date de délivrance (**recto-verso**) pour les professionnels et les particuliers.

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

- Je soussigné(e), déclare que tous les objets mis en vente par mes soins lors de ce vide grenier ne sont pas d'origine douteuse. Je décharge de toute responsabilité les organisateurs du vide grenier de ce jour, ceux-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.
- J'atteste également sur l'honneur ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- J'accepte, sans réserve, le règlement de ce vide grenier qui m'a été remis en même temps que ce présent contrat d'emplacements.

Fait à, le 2022

Signature de l'exposant précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

Afin de nous aider dans l'organisation de ce vide grenier, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, le plus rapidement possible, ce contrat dûment complété, signé et accompagné des pièces demandées, ainsi que le montant prévu.